



Coupe de France de Monocycle 2023



Règlement général

Les règles et obligations sportives ainsi que les restrictions matérielles appliquées à la Coupe de France de Monocycle (CFM) 2023 reprennent en grande partie, et pour tous les compétiteurs de 11 ans et plus, les règles de l'« International Unicycling Federation » (IUF) en vigueur (Voir « 2017 Competition Rulebook – International Unicycling Federation ») dans le respect des règlements régissant la pratique du sport en France (Licence et certificat médical notamment), des éventuels amendements de la Commission Nationale Monocycle (CNM) et des exigences des collectivités territoriales partenaires de l'événement.

Conformément à la convention qui lie le club « porteur » de l'événement, la CNM et l'« Union Nationale Sportive Léo Lagrange » (UNSL), le comité d'organisation s'engage à fournir à tout compétiteur qui en fera la demande expresse les documents détaillés de l'ensemble de ces règles.

L'inscription à la CFM2023 vaut engagement à respecter ces règles, résumées dans le présent Règlement général.

REGLES GENERALES ET OBLIGATIONS SPORTIVES

1. La licence devra **OBLIGATOIREMENT** être à jour afin de pouvoir retirer son pack d'accueil et valider son inscription à la CFM2023 ; Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire, formulaire disponible sur le site internet section « infos pratiques ». Le contrôle de la validité de la licence se fera par la CNM, avant le début des compétitions.
2. En s'inscrivant à la CFM2023, les compétiteurs s'engagent à respecter l'éthique sportive telle qu'elle est décrite dans le manuel « Mieux connaître, mieux comprendre et mieux défendre l'éthique sportive » (Edition 2016 ; Comité interministériel Citoyens du sport ; Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) ; Le fair-play est de rigueur ainsi que le respect des autres compétiteurs, des organisateurs, des arbitres et des bénévoles.
3. Pour participer aux différentes épreuves, l'inscription préalable est obligatoire. Elle devra être réalisée selon les modalités définies par le comité d'organisation de la CFM2023

Montant de l'inscription jusqu'au ~~30 juin 2023~~ – REPOUSSEE AU 16 JUILLET 2023

Compétiteur de 11 à 120 ans = 70 €

Challengeur de 0 à 10 ans = 55 €

Montant de l'inscription tardive du 17 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023

Compétiteur de 11 à 120 ans = 90 €

Challengeur de 0 à 10 ans = 75 €

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- **Jusqu'au 16 juillet 2023** : la demande d'annulation d'inscription se fait par demande écrite sur cette adresse e-mail : cfm2023@outlook.fr
Le montant remboursé correspondra à 100% du montant de l'inscription initiale frais bancaires et de gestion déduits, soit -5€ par dossier annulé
 - **Après le 16 juillet 2023** : la demande d'annulation d'inscription se fait par demande écrite par mail avec explication des circonstances de la demande ou justificatif médical le cas échéant.
Nous contacter sur cette adresse : cfm2023@outlook.fr
Le montant remboursé correspondra à 50 % du montant de l'inscription initiale
 - **A partir du 15 octobre 2023 toute annulation d'inscription ne sera plus remboursée**
4. L'inscription à une épreuve oblige le compétiteur à respecter le règlement spécifique à cette épreuve et notamment les obligations qui peuvent exister concernant le matériel (monocycle et protections). Le non-respect de ces obligations pourra conduire les organisateurs à annuler l'inscription et la participation du compétiteur pour l'épreuve en question.
 5. Pour toutes les épreuves pour lesquelles un dossard est fourni, celui-ci devra être épinglé sur la poitrine (et dans le dos lorsqu'il y a deux dossards) et clairement visible. Un dossard sera requis pour les épreuves d'athlétisme, l'IUF, monocycle urbain. Deux dossards seront nécessaires pour les courses telles que 10km, Marathon, Cross, Downhill.
 6. Les compétiteurs seront répartis en différentes catégories, selon leur sexe et en fonction de leur âge : benjamins (11-12 ans), minimes (13-14 ans), cadets (15-16 ans), juniors (17-18 ans), seniors (19-29 ans), vétérans (30-49 ans) et super-vétérans (50 ans et +). Pour chaque tranche d'âge, un minimum de 5 participants est requis pour que la catégorie soit maintenue. Si moins de 5 participants sont inscrits à une épreuve dans une catégorie, celle-ci sera fusionnée avec la précédente. Pour certaines épreuves, plusieurs catégories pourront être d'emblée regroupées même s'il y a plus de 5 participants inscrits.
 7. Chacun devra respecter les lieux mis à disposition et les règlements qui s'y appliquent (interdictions de manger ou boire dans les gradins, interdictions de fumer, etc.). Les compétiteurs veilleront aussi au respect de l'environnement et à la propreté des lieux où ils passent. Les organisateurs seront particulièrement vigilants sur ces points et tout participant ne les respectant pas pourra se voir annuler la participation aux épreuves, sans aucun remboursement.
 8. Tout problème ou tout litige rencontré lors de la CFM2023 sera étudié et arbitré par le directeur de l'épreuve avec le soutien du directeur sportif général et éventuellement les membres de la CNM présents sur place.

CONFORMITE DES MONOCYCLES ET PROTECTIONS

Quelques épreuves peuvent imposer certaines règles concernant le type ou la taille de la roue ou encore la taille des manivelles. Ces règles sont rappelées dans le règlement de chaque épreuve. Il appartient à chacun de s'assurer d'être en possession d'un monocycle conforme à ces règles. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate du compétiteur pour cette épreuve.

Il en est de même pour les protections : selon les épreuves, casque, gants, protège-tibias ou autres protections peuvent être conseillés ou obligatoires. Ces équipements sont rappelés dans le règlement de chaque épreuve. Il appartient à chacun de s'assurer d'être en possession d'un équipement conforme à ces règles. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate du compétiteur pour cette épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES ET CIRCUITS

L'horaire exact et le point de rendez-vous de chaque épreuve seront précisés sur le site internet dédié à la CFM2023.

SECOURS

Les secours seront assurés par un organisme habilité avec lequel les organisateurs ont signé une convention adaptée aux besoins.

ANNULATION D'ÉPREUVE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter certaines épreuves, notamment si les conditions météorologiques s'avéraient inadaptées et/ou la mise en place de la sécurité se révélait insuffisante.